



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Préambule

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de façon exclusive entre LE POLE NAUTIQUE SUD GOELO et toute personne adhérente ou effectuant un achat auprès du PNSG.

1. A qui s'adressent nos stages ?

A toute personne, enfant, femme ou homme, âgée au minimum de 5 ans, sans limite d'âge supérieure.

Pour les enfants âgés entre 5 et 7 ans, nous proposons les stages Moussaillons.

Vous devez remplir trois conditions :

- être en bonne condition physique. La personne inscrite atteste avoir été informé de l'obligation de présenter un certificat médical en adéquation à la pratique des sports nautiques.
- accepter les conditions générales de vente ainsi que les règles de sécurité et de vie en collectivité définies par le PNSG.

2. Cotisation

Il est obligatoire d'être à jour de sa cotisation d'adhérent pour effectuer un stage au sein du PNSG. L'adhésion est possible avant, ou au moment de votre inscription à un stage.

Le stagiaire doit également s'acquitter du Passeport Voile ou une licence de la Fédération Française de Voile comprenant une assurance responsabilité civile. Une complémentaire, dont vous trouverez les

informations sur votre licence, vous est proposée par la Fédération Française de Voile. Les informations sont également disponibles sur le tableau d'affichage de l'accueil du PNSG ou sur simple demande. Chaque adhérent est libre d'entreprendre les démarches auprès de l'assureur de la FFV et atteste en signant ce bulletin d'inscription en avoir été informé par le PNSG.

3. Comment s'inscrire ?

- Par Internet : sur ce site, notre service en ligne est sécurisé et le règlement s'effectue par carte bancaire.
- Par courrier en nous retournant la demande d'inscription accompagnée de votre règlement

4. Attestation de natation

En s'inscrivant, le représentant legal atteste que le stagiaire est apte à s'immerger et à nager au minimum 25 m

5. Règles de vie en collectivité

Toute inscription à un stage au PNSG entraîne l'acceptation et le respect des règles de vie en collectivité : respect des autres et du matériel, solidarité, entraide... Tout manquement à ces règles qui perturberait le bon fonctionnement ou la sécurité du stage et des stagiaires pourrait avoir des conséquences pouvant aller jusqu'à l'exclusion de(s) l'auteur(s) sans qu'aucun remboursement ne puisse être réclamé.

6. Modes de règlement

Pour les résidents de l'Union Européenne, paiement par :

- chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, en précisant au dos vos nom, prénom, (joindre le chèque à la demande d'inscription).
- Carte Bleue, Visa ou Mastercard (pour l'inscription en ligne, la Carte Bleue représente le seul moyen de paiement.
- Chèques Vacances
- Espèces (Euros)

Pour les résidents hors Union Européenne :

- Cartes bancaires citées ci-dessus.

- Espèces (Euros)

7. Modification d'inscription

Toute demande de modification d'inscription (annulation ou changement) doit impérativement être confirmée par écrit au PNSG avec photocopie du justificatif. (certificat médical)

- par e-mail : polenautique@sbaa.fr

- par courrier Pôle Nautique Sud Goëlo Quai Robert Richet 22410 St Quay Portrieux

Toute demande de changement ou d'annulation doit nous être adressée par écrit.

Pour un changement, précisez impérativement une autre date de stage, faute de quoi nous considérerons ce changement comme une annulation.

Aucune modification ou annulation ne sera prise par téléphone. La demande sera acceptée dans la limite des places disponibles.

Le PNSG se réserve le droit de modifier l'inscription d'un stagiaire si celui-ci ne correspond pas aux conditions demandées, (âge, niveau,...)

8. Annulation

Le PNSG se réserve le droit d'annuler un stage en cas d'insuffisance de stagiaires. Les participants en seront informés préalablement, sans aucune contrepartie. Ils seront remboursés des sommes versées (sauf s'ils acceptent de transférer le stage à une autre date ou sur un autre support). Si l'encadrement juge les conditions météorologiques trop défavorables, l'activité sera aménagée ou annulée. Ces annulations ne donneront lieu à aucun remboursement.

9. Remboursements

Toute activité commencée est due en intégralité. En cas de force majeure (maladie grave ou blessure), le centre peut rembourser les séances restant à courir après une demande écrite accompagnée d'un justificatif (certificat médical) et d'un RIB. Le virement sera effectué par la Trésorerie Générale de St Brieuc (délais de 3 mois).

Aucun remboursement ne sera accepté. En particulier, les arrivées tardives et les départs prématurés ne peuvent donner lieu à aucun remboursement, ni réduction. De même, des journées non naviguées en raison des conditions météo indépendantes de la volonté du PNSG ne peuvent prétendre à remboursement.

10. Caution

Une caution peut vous être demandée pour la location de nos supports (Kayak, Voile légère). Voir sur notre site Internet « Location »

La caution sera restituée en fin de navigation ou retenue en cas de dommage causé au matériel.

11. Relations adhérents

Toutes difficultés ou suggestions relatives à un stage doivent être adressées, accompagnées d'éventuels justificatifs, à l'attention du PNSG – Quai Robert Richet 22410 Saint-Quay-Portrieux

12. Informatique

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au secrétariat du PNSG.

13. Photos et vidéos

Sauf avis contraire de votre part (des parents pour les stagiaires mineurs), les photographies ou vidéos prises durant les stages pourront être utilisées dans le cadre de la communication du PNSG ou autres documents faisant la promotion de la Voile (catalogue, site Internet, réseaux sociaux, affiches, newsletters...) ou dans un support de presse à l'exclusion des brochures commerciales, sans qu'aucune compensation ne puisse être réclamée au PNSG